

SERVICE ETAT CIVIL

BAPTEME CIVIL

Vous avez émis le souhait de faire baptiser civilement votre enfant. Afin que cette démarche puisse être effectuée, je vous invite à transmettre les pièces suivantes au service état civil :

- un acte de naissance de l'enfant (acte datant de moins de trois mois) ;
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- les photocopies des pièces d'identités des futurs parrains et marraines ;
- vos coordonnées téléphoniques ou électroniques ;
- la fiche ci-jointe dûment complétée pour accord des deux parents.

A réception de ces documents, le service état civil vous contactera afin de décider ensemble de la date de célébration.

Pour plus d'infos sur la cérémonie de baptême, rendez-vous sur www.mairie18.paris.fr, rubrique vos démarches/les services/célébrations de baptême républicain

Contacts : Yann-Stephane.BELANKE@paris.fr
 Sindy.nogues@paris.fr

BAPTEME REPUBLICAIN

FICHE A COMPLETER POUR ACCORD DES PARENTS

Renseignements sur l'enfant :

NOM DE FAMILLE :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

Renseignements sur le père :

NOM DE FAMILLE :

PRENOMS :

DOMICILE :

SIGNATURE (Obligatoire) :

Renseignements sur la mère :

NOM DE FAMILLE :

PRENOMS :

DOMICILE :

SIGNATURE (Obligatoire) :

Renseignements sur le parrain :

NOM DE FAMILLE :

PRENOMS :

Renseignements sur la marraine :

NOM DE FAMILLE :

PRENOMS :